



INTERCO SPP

DFPE

CT CENTRAL, LA **CFDT** POUR 1 B NOMMÉ / 1 C REMPLACÉ

La **CFDT** a porté la création d'un débouché en catégorie B pour les ATEPE et les APS. Cette création a été votée au CSAP et entérinée par le Conseil de Paris.

LA CFDT CONSTATE

Se pose aujourd'hui la question de sa mise en œuvre. Lors du Comité Technique Central de ce vendredi 22 novembre 2019, la **CFDT** a demandé comment s'organise le remplacement dans un établissement d'une auxiliaire de puériculture nommée préventeur des troubles musculo-squelettiques.

LA CFDT PROPOSE

La **CFDT** exige :

La Ville et La DFPE doivent anticiper les recrutements d'auxiliaires nécessaires au remplacement de chaque APS promu préventeur des troubles musculo-squelettiques.

Pour la **CFDT** le blocage de cette réforme est inadmissible car il condamne l'ensemble des APS à rester en C.

La **CFDT** sera toujours en faveur de l'amélioration du statut de tous les agents.

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

